

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-neuvième session de la Conférence des Parties
Panama (Panama), 14 – 25 novembre 2022

Questions stratégiques

EXAMEN DU PROGRAMME ETIS

1. Le présent document a été soumis par le Comité permanent.*

Historique

2. À sa 18^e session (CoP18, Genève, 2019), la Conférence des Parties a adopté les décisions 18.18 à 18.20, *Examen du programme ETIS* comme suit :

À l'adresse du Secrétariat

18.18 *Le Secrétariat inclura dans le cahier des charges de l'examen du programme du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS) la question du chevauchement entre les obligations en matière de rapport établies dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), Commerce de spécimens d'éléphants et la résolution Conf. 11.17 (Rev CoP18), Rapports nationaux, ainsi que les défis posés par les différentes politiques de partage de données, et collaborera étroitement avec les consultants chargés de l'examen en vue d'identifier des solutions possibles.*

À l'adresse du Secrétariat

18.19 *Le Secrétariat fait rapport sur les conclusions de l'examen du programme ETIS demandé par le Comité permanent et sur toute recommandation émanant de cet examen, à la 73^e session du Comité permanent*

À l'adresse du Comité permanent

18.20 *Le Comité permanent examine les conclusions et recommandations communiquées par le Secrétariat conformément à la décision 18.19 et fait des recommandations pour examen à la 19^e session de la Conférence des Parties.*

3. Le Comité permanent a adopté le cahier des charges de l'examen du programme ETIS à sa 70^e session (SC70, Sotchi, octobre 2018) [voir documents SC70 SR, SC70 Com. 15, CoP18 Doc. 69.1, annexe 4] et le Secrétariat y a inscrit la question du chevauchement entre les obligations en matière de rapport, conformément aux instructions de la décision 18.18.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Examen et conclusions, d'après les principales obligations contenues dans le cahier des charges

4. À sa 74^e session (SC74, Lyon, mars 2022), le Comité permanent a pris connaissance du rapport du Secrétariat sur l'examen du programme ETIS (voir document [SC74 Doc. 12](#)). Le Secrétariat a expliqué au Comité permanent la procédure suivie pour réaliser l'examen et a partagé les conclusions et recommandations principales de l'examen, les commentaires soumis par les membres du Sous-groupe MIKE-ETIS et les observations du Secrétariat. Un résumé des points et recommandations essentiels liés au cahier des charges, ainsi que les amendements proposés à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*, et à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux*, sont brièvement discutés ci-après.
 - a) L'évaluation a conclu que la performance globale d'ETIS peut être qualifiée de « satisfaisante » au regard des critères de l'examen et que l'analyse d'ETIS est en mesure de soutenir les processus et la prise de décisions de la CITES, par exemple le processus de Plan d'action national pour l'ivoire (PANI). Il est noté qu'ETIS n'a pas été conçu pour déterminer la causalité mais que le système fournit cependant aux Parties des résultats analytiques soutenant les procédures de respect de la Convention tel le processus des PANI.
 - b) Il est nécessaire d'apporter des amendements à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et à son annexe 1 pour tenir compte des points suivants : le mandat facilitant l'échange de données sur les saisies de spécimens d'éléphants entre ETIS, le Secrétariat et les partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) ; la portée des données à soumettre aux Parties, y compris les exigences minimales en matière de données ; les dispositions en matière de gouvernance des données du point de vue de la propriété, la gérance, la surveillance et la responsabilité ; les mécanismes de collecte de données et la surveillance accrue exercée par le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS (TAG MIKE-ETIS) ; l'harmonisation des dates de soumission du rapport ETIS et du rapport annuel sur le commerce illégal (pour fixer les deux dates de soumission au 31 octobre) ; ainsi que la nécessité de disposer d'un financement régulier pour remplir les objectifs. Le Comité permanent a décidé de soumettre à la Conférence des Parties les amendements proposés, qui figurent dans l'annexe 1 du présent document, pour tenir compte des points qui précèdent.
 - c) Il est aussi nécessaire de modifier la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux*, pour faciliter l'échange de données sur les saisies de spécimens d'éléphants entre ETIS, le Secrétariat et les partenaires de l'ICCWC. Le Comité permanent a décidé de soumettre à la Conférence des Parties les amendements proposés, qui figurent dans l'annexe 2 du présent document, pour tenir compte de ce point.
5. Le Comité a demandé au Secrétariat, à TRAFFIC et au TAG MIKE-ETIS, sous la supervision du Sous-groupe MIKE-ETIS, d'établir un ordre de priorité entre les recommandations présentées dans le rapport d'examen et de préparer un plan d'action chiffré pour leur mise en œuvre, à inclure dans le présent rapport. Le plan est joint en annexe 3 du présent document. Seize recommandations sont jugées de priorité élevée, quatre de priorité moyenne et cinq de faible priorité. Cinq recommandations ont déjà été appliquées, essentiellement dans le cadre du système ETIS Online et en réponse aux discussions qui ont eu lieu au cours de l'examen. Les amendements proposés à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), discutés dans le paragraphe 4 ci-dessus, concerneront quatre des 16 recommandations de priorité élevée si elles sont adoptées par la présente session de la Conférence des Parties. Deux recommandations portent sur la soumission continue des données, dans les délais, et le maintien de l'objectivité de TRAFFIC et sont donc considérées comme des activités permanentes. Une partie d'une des recommandations évoque la publication d'un bulletin semestriel et n'a pas été retenue parce qu'un rapport ETIS est examiné chaque année, soit par le Comité permanent CITES, soit par la Conférence des Parties, et la publication d'un bulletin ajouterait un coût sans ajouter beaucoup de valeur.
6. On estime que le coût unique de la mise en œuvre des recommandations de priorité élevée et moyenne, s'élèvera à 40 000 USD et le coût annuel à 67 500 USD. Les coûts estimés ne comprennent ni les fonds requis pour mettre en œuvre le programme ETIS (voir document [SC74 Doc. 12 – annexe 6](#)) ni les coûts associés à l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources par le Secrétariat qui engloberait ETIS.
7. Compte tenu des travaux plus approfondis réalisés, comme décrit plus haut, le Comité a, en outre, demandé au Secrétariat de rédiger des recommandations, comme demandé dans la décision 18.20, au nom du Comité et en consultation avec la Présidente du Comité permanent, pour examen à la présente

session. À cet égard, les recommandations suivantes sont proposées pour examen par la Conférence des Parties :

- a) Sous réserve d'un financement, la mise en œuvre devrait se concentrer sur les recommandations de priorité élevée et moyenne. Les recommandations de priorité élevée seront mises en œuvre durant la prochaine période intersessions tandis que les recommandations de priorité moyenne seront mises en œuvre, au plus tard, avant la 21^e session de la Conférence des Parties.
 - b) Les Parties devraient examiner si, outre le code de l'analyse d'ETIS, les données utilisées dans l'analyse devraient être mises à disposition pour améliorer la transparence. Pour cela, il faut évaluer les dispositions actuelles d'accès aux données en vigueur, ce qui devrait être inclus dans la mise en œuvre de la recommandation 16 (Étude de faisabilité pour évaluer l'efficacité/l'efficacité d'autres mécanismes de soutien pour ETIS).
8. Ces recommandations sont reflétées dans les projets de décisions contenus dans l'annexe 4 du présent document.

Recommandations

9. La Conférence des Parties est invitée à :
- a) adopter les amendements à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce des spécimens d'éléphants* et son annexe 1, contenus dans l'annexe 1 du présent document ;
 - b) adopter les amendements à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux*, contenus dans l'annexe 2 du présent document ;
 - c) examiner les recommandations contenues dans l'annexe 3 du présent document et décider de leur ordre de priorité ;
 - d) adopter les projets de décisions relatifs à la mise en œuvre des recommandations mises en ordre de priorité et contenues dans l'annexe 4 du présent document ; et
 - e) supprimer les décisions 18.18 à 18.20 qui ont été appliquées.

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT

- A. Le Secrétariat recommande l'adoption des recommandations du paragraphe 9 du présent document, mais propose d'apporter de petites modifications aux amendements à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*, tels que présentés en annexe 1 du présent document, comme suit :

- i) Remaniement des amendements proposés au paragraphe 27 g) :

Le nouveau texte proposé est **souligné en gras**, et le texte supprimé est **barré en gras** :

27. g) que les résumés et les données consolidées fournis à MIKE et ETIS, et les analyses de ces données, constituent des informations et sont considérés comme étant du domaine public une fois qu'ils ont été publiés sur le site web de la CITES ou portés à la connaissance du public⁷. Les données détaillées sur des cas individuels de saisies, sur les cas de mortalité d'éléphants ou sur l'application de la loi soumises à MIKE ou ETIS appartiennent aux fournisseurs respectifs de ces données et qui sont, dans la majorité des cas, des Parties à la CITES ; toutes les données relatives à une Partie à la CITES seront accessibles à cette Partie, ~~et~~ aux membres du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS à des fins d'information et pour examen, et aux membres du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) à des fins de recherche et d'analyse mondiales, sauf indication contraire de la Partie ayant fait rapport, conformément comme prévu au paragraphe 4 de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), Rapports nationaux, ~~mais elles. Les données détaillées sur les cas individuels de saisies, les cas de mortalité d'éléphants et l'application de la loi~~ ne seront pas communiquées à tierce partie sans l'assentiment de la Partie concernée ; les données peuvent aussi être communiquées aux consultants sous contrat (par exemple des

statisticiens) et autres chercheurs (par exemple les collaborations de recherche approuvées du Sous-groupe MIKE-ETIS) en vertu d'accords de non divulgation appropriés ; et

- ii) Clarification des informations minimales permettant d'inclure un rapport dans l'analyse, mentionnées au paragraphe 2. a) de l'annexe 1, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants*, de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18). Actuellement, les produits d'éléphants autres que l'ivoire ne sont pas inclus dans l'analyse des tendances, mais ils pourraient l'être dans les analyses futures. Le Secrétariat propose de remplacer le mot « produit » par le terme « spécimen » afin que tous les spécimens autres que l'ivoire soient déclarés, et non seulement les produits.

Le nouveau texte proposé est **souligné en gras**, et le texte supprimé est **barré en gras**.

2. Portée des données

.....

a) Information minimale permettant d'inclure un rapport dans l'analyse des tendances (information requise pour permettre l'introduction de données sur un cas de saisie dans le système ETIS) :

- i. la source des informations
 - ii. la date de la saisie
 - iii. l'organe responsable de la saisie
 - iv. le pays ayant effectué la saisie
 - v. le genre et la quantité d'ivoire
 - vi. le type et/ou la quantité de **produits-spécimens** d'éléphants autres que l'ivoire
- iii) Encourager les Parties à utiliser le rapport annuel CITES sur le commerce illégal pour faire rapport sur les saisies et les confiscations de spécimens d'éléphants, en remplaçant le mot « acceptable » par le mot « encouragé » dans le quatrième sous-paragraphe du paragraphe 4 de l'annexe 1, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants*, de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) :

4. Réunion et compilation des données

.....

Les données normalisées pour ETIS seront collectées via plusieurs mécanismes et formats, incluant la soumission directe de données en ligne sur le site Web d'ETIS, en utilisant le formulaire de collecte de données ETIS pour les cas de saisie individuels ou le modèle Excel de collecte de données ETIS pour signaler plusieurs cas de saisie en même temps. L'utilisation du rapport annuel CITES sur le commerce illégal pour les rapports sur les saisies ou les confiscations de spécimens d'éléphants est **acceptable-encouragé**. ~~, mais les~~ **Aucun** autres formats ~~que ceux mentionnés n'est ne sont pas~~ recommandés.

- B. Afin de faciliter encore davantage l'échange de données sur les saisies de spécimens d'éléphants entre ETIS et les partenaires de l'ICCWC, le Secrétariat mettra à jour les *Lignes directrices pour la préparation et la soumission des rapports annuels CITES* afin de renforcer la cohérence entre, d'une part, les informations que les Parties doivent communiquer sur les saisies de spécimens d'éléphants dans leurs rapports annuels sur le commerce illégal et, d'autre part, les exigences de déclaration ETIS. Les amendements aux *Lignes directrices* seront soumis au Comité permanent pour examen, comme le prévoit le paragraphe 1 de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux*.
- C. L'annexe 3 (*Lignes directrices sur le processus relatif aux plans d'action nationaux pour l'ivoire*) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*, prévoit, à l'étape 1 a), que la désignation des Parties en vue de leur participation au processus des PANI s'appuie sur le rapport ETIS remis à chaque session de la Conférence des Parties ; et, à l'étape 1 b), que le Secrétariat CITES, en collaboration et en consultation avec les Parties identifiées dans le rapport ETIS comme nécessitant une attention particulière, établit si d'autres informations doivent être prises en considération avant de formuler une recommandation à l'adresse du Comité permanent.

Les descriptions des catégories sont précisées sous forme de notes de bas de page dans l'annexe 3 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) :

- Les Parties de catégorie A sont les Parties les plus touchées par le commerce illégal de l'ivoire
- Les Parties de catégorie B sont des Parties très touchées par le commerce illégal de l'ivoire
- Les Parties de catégorie C sont des Parties touchées par le commerce illégal de l'ivoire

Le rapport ETIS à la Conférence des Parties répartit les Parties en différentes catégories sur la base des résultats de l'analyse par grappes ainsi que de l'examen des données corrigées et d'autres sources d'information. Aucune orientation claire ni aucun critère explicite n'est spécifié pour chaque catégorie, autre que la description mentionnée ci-dessus. Le Secrétariat est d'avis que des critères clairs permettront de clarifier l'inclusion des Parties dans les différentes catégories.

Le Secrétariat recommande l'adoption des projets de décisions suivants, qui demandent au Secrétariat et au Comité permanent d'élaborer des critères clairs pour la classification des Parties.

À l'adresse du Secrétariat

- 19.AA** Sous réserve d'un financement externe, le Secrétariat, en consultation avec le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS et TRAFFIC, élabore un projet de critères de classification des Parties basée sur l'analyse ETIS et les données relatives aux saisies de spécimens d'éléphants soumises à TRAFFIC, puis soumet ce projet de critères à la 78^e session du Comité permanent pour examen.

À l'adresse du Comité permanent

- 19.BB** Le Comité permanent examine le projet de critères de classification des Parties basée sur l'analyse ETIS mentionné dans la décision 19.AA et recommande l'adoption des critères de classification des Parties, le cas échéant, à la 20^e session de la Conférence des Parties.

- D. Le document CoP19 Doc. 66.7, soumis par les États-Unis d'Amérique, le Malawi et le Sénégal, demande la révision du processus relatif aux plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) et des lignes directrices associées, qui figurent en annexe 3 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*. Comme mentionné ci-dessus, la désignation des Parties en vue de leur participation au processus des PANI s'appuie sur le rapport ETIS remis à chaque session de la Conférence des Parties (CoP) et, par conséquent, l'examen, s'il est accepté par la CoP19, devra déterminer si l'adoption de critères de classification des Parties aura des implications sur le processus des PANI et ses lignes directrices.

AMENDEMENTS PROPOSÉS À LA RÉOLUTION CONF. 10.10 (REV. COP18),
COMMERCE DE SPÉCIMENS D'ÉLÉPHANTS

Le nouveau texte proposé est souligné, et le texte supprimé ~~est barré~~ :

Amendement proposé au paragraphe 27 g) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), Commerce de spécimens d'éléphants :

27. g) *que les résumés et les données consolidées fournis à MIKE et ETIS, et les analyses de ces données, constituent des informations et sont considérés comme étant du domaine public une fois qu'ils ont été publiés sur le site web de la CITES ou portés à la connaissance du public ; les données détaillées sur des cas individuels de saisies, sur les cas de mortalité d'éléphants ou sur l'application de la loi soumises à MIKE ou ETIS appartiennent aux fournisseurs respectifs de ces données et qui sont, dans la majorité des cas, des Parties à la CITES ; toutes les données relatives à une Partie à la CITES seront accessibles à cette Partie, ~~et aux membres du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS à des fins d'information et pour examen, et aux membres du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) à des fins de recherche et d'analyse mondiales, sauf indication contraire de la Partie ayant fait rapport, conformément au paragraphe 4 de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18). Rapports nationaux, mais elles ne seront pas communiquées à tierce partie sans l'assentiment de la Partie concernée ; les données peuvent aussi être communiquées aux consultants sous contrat (par exemple des statisticiens) et autres chercheurs (par exemple les collaborations de recherche approuvées du Sous-groupe MIKE-ETIS) en vertu d'accords de non divulgation appropriés ;~~ et*

Amendements proposés à l'annexe 1, *Suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants* à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) :

Annexe 1

**Suivi du commerce illégal de
l'ivoire et d'autres spécimens
d'éléphants**

1. Introduction

Afin de suivre et d'enregistrer au niveau mondial les niveaux du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants, un système de rassemblement et de compilation des données sur les saisies et les confiscations est nécessaire. À sa 10^e session, la Conférence des Parties a reconnu le Système de base de données sur l'ivoire douteux (*Bad Ivory Database System*, BIDS) établi à cet effet par TRAFFIC, en 1992.

Développé et amélioré, BIDS est devenu ETIS (le Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants), conçu pour suivre, depuis 1998, les tendances et l'ampleur du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants.

2. Portée des données

ETIS est un système d'information complet, de portée mondiale, dont l'élément central est une base de données détenant les données relatives aux saisies et aux confiscations d'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants qui ont été déclarées depuis 1989. ~~ETIS traite aussi une série de données complémentaires sur les actions visant à faire respecter la Convention et leur efficacité, sur le nombre de déclarations, sur les marchés légaux et illégaux de produits d'éléphants, sur les questions de gouvernance, sur le contexte économique et sur d'autres facteurs encore.~~

Les données suivantes relatives aux saisies de spécimens d'éléphants seront collectées par les Parties et regroupées et analysées par TRAFFIC en collaboration avec le Secrétariat CITES et le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS :

Que la saisie ait été effectuée ou non à une frontière internationale, ou au niveau national par exemple lors de la perquisition d'un bien privé ou professionnel ou lors d'inspections sur les marchés nationaux,

les données suivantes sur toutes les saisies pour infraction impliquant de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants sont collectées par TRAFFIC en collaboration avec le Secrétariat CITES :

a) Information minimale permettant d'inclure un rapport dans l'analyse des tendances (information requise pour permettre l'introduction de données sur un cas de saisie dans le système ETIS) :

- i. la source des informations
- ii. la date de la saisie
- iii. le pays d'origine
- iv. le pays d'exportation
- v. le genre et la quantité d'ivoire
- vi. le type et/ou la quantité de produits d'éléphants autres que l'ivoire

b) Information additionnelle sur la route du commerce, si disponible, documentant la modélisation (information qu'il serait souhaitable d'avoir pour aider à mieux comprendre les routes du commerce) :

- i. le pays d'origine
- ii. le pays d'exportation
- iii. le pays de transit
- iv. le pays de destination/d'importation

c) Informations contextuelles facultatives utilisées pour comprendre l'activité illégale (informations qu'il est souhaitable de fournir pour aider à mieux comprendre le type d'activité illégale, les modes de transport utilisés, les méthodes de détection employées, ainsi que la nationalité des personnes impliquées dans le commerce illégal d'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants) :

- i. le type de transaction
- ii. le mode de transport
- iii. ~~le mode opératoire~~ la méthode de détection
- iv. la nationalité des suspects

En plus des données sur les saisies, ETIS TRAFFIC traite aussi une série de données complémentaires, y compris sur les actions visant à faire respecter la Convention et leur efficacité, sur le nombre de déclarations, sur les marchés légaux et illégaux de produits d'éléphants, sur les questions de gouvernance, sur le contexte économique et sur d'autres facteurs encore pour permettre et informer l'analyse statistique et son interprétation. Après consultation du Groupe consultatif technique (TAG) MIKE-ETIS, les données complémentaires requises pour l'analyse et l'interprétation peuvent être révisées et mises à jour, en collaboration avec le Secrétariat CITES, si nécessaire, pour améliorer l'analyse et les résultats et interprétations qui en résultent. Les Parties seront informées des éléments de données supplémentaires à ajouter et de leur justification par une notification et sur le site web de la CITES.

Les Parties doivent valider les données de saisie relatives à leur pays sur ETIS Online ou en répondant à la notification qui sera émise par le Secrétariat chaque année avant l'analyse des données. TRAFFIC inclura les données relatives aux saisies de leur pays dans l'analyse, à moins que la Partie n'indique, sur ETIS Online ou dans le délai spécifié dans la notification, que les données ne doivent pas être incluses.

3. MéthodesGouvernance des données

— ~~Les informations relatives à la gouvernance seront mises à disposition sur le système ETIS Online et sur le site Web de la CITES. À cet égard, une méthodologie normalisée a été élaborée pour réunir des données comprenant, notamment et dans la limite des connaissances :~~

- ~~— la source des informations~~
- ~~— la date de la saisie~~
- ~~— l'organe responsable de la saisie~~
- ~~— le type de transaction~~
- ~~— le pays ayant effectué la saisie~~
- ~~— le pays d'origine~~
- ~~— le pays d'exportation~~
- ~~— le pays de destination/d'importation~~
- ~~— le genre et la quantité d'ivoire~~
- ~~— le mode de transport~~
- ~~— le mode de fonctionnement~~

~~—la nationalité des suspects~~

~~Des données normalisées sont réunies par différents mécanismes et formulaires, y compris la soumission directe de données en ligne sur le site Web d'ETIS, à l'aide des formulaires de collecte de données ETIS pour les cas de saisies uniques ou pour les saisies multiples communiquées en une seule fois. Les rapports sur des saisies ou confiscations de produits d'éléphants à l'aide d'autres formulaires sont également acceptables.~~

a) Supervision et responsabilité

Le Secrétariat CITES est responsable de la gouvernance des données, en consultation avec TRAFFIC. Un accord entre le Secrétariat et TRAFFIC formalisera les questions liées à la gouvernance des données comme prévu dans la présente résolution. La gouvernance des données traitera des informations sensibles et non sensibles collectées et de l'utilisation de ces données et informations, en tenant compte du paragraphe 27 g) de la résolution. Les informations relatives à la gouvernance seront mises à disposition sur le système ETIS Online et sur le site web de la CITES. Les rôles et responsabilités des propriétaires et des administrateurs de données pour toutes les données ETIS sont définis ci-dessous.

b) Propriété des données

Les données détaillées sur les cas individuels de saisie soumis à ETIS appartiennent aux Parties à la CITES respectives. Chaque Partie a la responsabilité de la propriété sur les données qu'elle a soumises. Le Secrétariat CITES est responsable de la propriété de toutes les autres données/informations/mesures utilisées par TRAFFIC dans l'analyse ETIS. Les propriétaires de données sont responsables de la qualité et de l'intégrité de leurs propres données ; cependant, les activités quotidiennes de gestion des données peuvent être déléguées aux administrateurs des données (Secrétariat CITES et TRAFFIC).

c) Administration des données

L'administration des données est la gestion des données et des informations, y compris du contenu et des métadonnées, au nom des propriétaires des données pour garantir la haute qualité, les contrôles requis et l'intégrité des données conformément à leur portée. Le Secrétariat CITES est le principal administrateur de toutes les données ETIS et toutes les responsabilités de gestion des données sont déléguées à TRAFFIC en vertu de l'accord visé au paragraphe 3 a) ci-dessus.

4. Réunion et compilation des données

Le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS soutiendra le développement et l'application d'ETIS. ETIS sera géré et coordonné par TRAFFIC en consultation avec le TAG et en collaboration avec le Secrétariat CITES.

Toutes les Parties, par l'entremise de leurs organes de gestion, et en liaison avec les organismes compétents chargés de faire appliquer la loi, devraient fournir soit au Secrétariat, soit directement à TRAFFIC, dans les 90 jours suivant les faits et en utilisant les formulaires prévus à cet effet, des informations sur les saisies et les confiscations d'ivoire et autres spécimens d'éléphants ou au plus tard le 31 octobre de chaque année pour la transmission des données relatives aux saisies de l'année précédente. En outre, les organismes des États non-Parties à la Convention chargés de faire respecter la loi sont également invités de fournir des informations semblables.

TRAFFIC aidera les Parties à réunir des données, s'assurera de leur qualité et de leur cohérence et, selon les besoins, fournira des outils et dispensera une formation à des agents désignés, partout dans le monde, sur la réunion et l'utilisation des données et sur la gestion de l'information.

Les données normalisées pour ETIS seront collectées via plusieurs mécanismes et formats, incluant la soumission directe de données en ligne sur le site web d'ETIS, en utilisant le formulaire de collecte de données ETIS pour les cas de saisie individuels ou le modèle Excel de collecte de données ETIS pour signaler plusieurs cas de saisie en même temps. L'utilisation du rapport annuel CITES sur le commerce illégal pour les rapports sur les saisies ou les confiscations de spécimens d'éléphants est acceptable, mais les autres formats ne sont pas recommandés.

5. Information, analyse et interprétation des données

On entend par « informations recueillies dans le cadre d'ETIS » les résultats et les produits résultant de l'analyse de données ETIS, y compris le résumé et les données agrégées sous différentes formes, les tendances et autres présentations analytiques, et les relations et facteurs traduisant la dynamique sous-jacente du commerce.

~~On entend par « données » les faits réunis dans le cadre de procédures ETIS sur les saisies, y compris ceux recueillis à l'aide du formulaire CITES « Données sur une saisie d'ivoire ou de produits d'éléphants » ou d'autres mécanismes utilisés pour obtenir des données sur les saisies de produits d'éléphants. Cette définition englobe également toute donnée faisant partie des bases de données annexes ETIS, et toute autre donnée initialement recueillie sous les auspices d'ETIS afin de faciliter les analyses ETIS.~~

L'analyse et l'interprétation des données seront coordonnées par TRAFFIC, en association avec le Secrétariat CITES et MIKE (voir annexe 2) et en consultation avec les Parties concernées et le TAG. La méthode statistique, le code sous-jacent et les pièces justificatives, y compris la manière dont les données sont traitées, ajustées pour tenir compte des biais puis utilisées dans l'analyse ETIS, seront mis à la disposition de toutes les Parties. La modélisation et les techniques statistiques seront examinées et affinées selon les besoins par le TAG, TRAFFIC et le Secrétariat CITES, et soumises au Sous-groupe MIKE-ETIS du Comité permanent pour examen.

6. Mesures correctives entre les sessions

Au cas où des mesures urgentes devraient être prises entre les sessions, TRAFFIC fera rapport comme il convient au Comité permanent, par l'entremise du Secrétariat.

7. Financement

Un financement régulier devra être assuré (Un mécanisme de financement sera établi afin de garantir le bon fonctionnement d'ETIS puisse répondre aux exigences opérationnelles minimales pour atteindre les objectifs du paragraphe 27 a) de la résolution.)

AMENDEMENTS PROPOSÉS À
LA RÉOLUTION CONF. 11.17 (REV. COP18) *RAPPORTS NATIONAUX*

Le nouveau texte proposé est souligné, et le texte supprimé ~~est barré~~ :

Amendement proposé au paragraphe 4 de la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), *Rapports nationaux* :

4. *ACCEPTE, sauf indication contraire de la Partie faisant rapport, que les données contenues dans le rapport annuel sur le commerce illégal et intégrées dans la base de données soient mises à la disposition des Parties à des fins d'analyse et de recherche sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts les concernant, ainsi qu'à la disposition des membres du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), aux fins des activités de recherche et d'analyse de l'ICCWC sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts menées au niveau mondial ; et que toutes les données relatives aux saisies de spécimens d'éléphants (préparées par le Secrétariat) soient mises à la disposition d'ETIS pour soutenir le suivi du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants, comme prévu dans la résolution Conf. 10.10 (Rev CoP18.)*

EXAMEN ETIS : RECOMMANDATIONS

PRIORITÉS ET COÛTS ESTIMÉS

Liste détaillée de recommandations de haut niveau : Rapport consolidé – Examen du programme ETIS

Résumé

1. Seize recommandations sont jugées de priorité élevée, quatre de priorité moyenne et cinq de faible priorité. Cinq recommandations ont déjà été appliquées, essentiellement dans le cadre du système ETIS Online et en réponse aux discussions qui ont eu lieu au cours de l'examen. La 74^e session du Comité permanent (SC74, Lyon, mars 2022) a décidé de soumettre les amendements à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18) (SC74 Doc. 12) à la 19^e session de la Conférence des Parties (CoP19). Ces amendements s'appliqueront à quatre des 16 recommandations de priorité élevée si elles sont adoptées par la CoP19. Deux recommandations concernent des mesures qui seront permanentes dans le cadre de la mise en œuvre du programme ETIS parce qu'elles ont trait à la soumission des données et à l'objectivité du programme ETIS qu'il convient de maintenir. Une partie d'une des recommandations, relative à la publication d'un bulletin semestriel, n'a pas été retenue parce qu'un rapport ETIS est élaboré et examiné chaque année, soit par le Comité permanent CITES, soit par la Conférence des Parties.
2. Les coûts estimés, associés à la mise en œuvre des recommandations de priorité élevée et moyenne, sont les suivants :
 - a) 67 500 USD par an [note : le coût annuel s'ajoute aux obligations budgétaires d'ETIS (SC74 Doc. 12 – annexe 6 : 2022 – 387 568 USD ; 2023 – 433 826 USD ; 2024 – 447 062 USD)] ; et
 - b) 40 000 USD de coût unique.

Les incidences des coûts associés à certaines des recommandations de faible priorité ont contribué à l'établissement de l'ordre de priorité.

Ordre de priorité : Interprétation et la durée

	Élevée	Recommandation à appliquer en priorité, sous réserve de fonds externes disponibles, soit sur une base permanente, soit au cas où des travaux additionnels seraient requis dans la période intersessions entre la CoP19 et la CoP20
	Moyenne	Recommandation à mettre en œuvre, sous réserve de fonds externes disponibles, avant la CoP21
	Faible	Recommandation non essentielle qui ne sera mise en œuvre qu'après l'application des recommandations de priorité élevée et moyenne ou si des fonds externes sont attribués à une recommandation particulière
	Permanente	Recommandations qui nécessitent une mise en œuvre permanente
	Traitée	Recommandation traitée, avec les détails fournis dans la colonne État
	Ne pas appliquer	Recommandation qui n'est pas recommandée pour mise en œuvre, avec les raisons dans la colonne État

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
Gouvernance							
1	Augmenter l'annexe 1 pour inclure une rubrique « Gouvernance des données » et introduire d'autres améliorations mineures.	Secrétariat CITES	À déterminer	La gouvernance des données est traitée dans les amendements proposés à l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) (SC74 Doc. 12 et CoP19 Doc. 66.1). Si les Parties adoptent les amendements proposés à l'annexe 1, cette recommandation sera appliquée.	Élevée	0	Non applicable (N/A)
2	Le Secrétariat CITES devrait être plus proactif en aidant TRAFFIC à acquérir des données et en jouant le rôle de	Secrétariat CITES	Court terme	Le Secrétariat CITES et TRAFFIC doivent	Élevée	Temps du personnel CITES (10 % du temps d'un membre	Fonds d'affectation spéciale

¹ Durée prévue dans le rapport d'examen :

Court terme : jusqu'à un an, en fonction des financements disponibles ;

Moyen terme : trois ans (cycles d'une CoP), en fonction des financements disponibles ; et

Long terme : jusqu'à six ans (deux cycles de CoP), en fonction des financements disponibles.

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
	médiateur pour les préoccupations et les problèmes soulevés par les Parties concernant l'intégrité des données, afin de faciliter la collecte des données en temps voulu.		Dès que possible, en prévision de la prochaine CoP19, sous réserve de la disponibilité des ressources	convenir d'une marche à suivre		du personnel P3 - les 10 % couvriront les coûts associés à la mise en œuvre des recommandations 2, 3 et 15 : 7500 USD par an)	CITES (CTL) / fonds des donateurs
3	Actuellement, il n'y a pas d'« équipe ETIS » formelle définie au sein de la CITES, bien qu'il existe un réseau de soutien informel de ressources CITES qui jouent un rôle à différents moments, comme la supervision des obligations contractuelles de TRAFFIC et le soutien aux rapports de la CoP pendant la Plénière. Il est recommandé d'établir au moins un rôle de « point focal CITES-ETIS » pour travailler en étroite collaboration avec TRAFFIC et le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS, pour orchestrer les révisions des contenus (et les approbations) entre les différentes structures et processus de gouvernance, pour régler les différends procéduraux ou relatifs aux données des Parties, et pour aider à la collecte de données ETIS auprès des Parties. Ce rôle peut être attribué à un ou plusieurs membres actuels du personnel et ne nécessite pas nécessairement de recrutement.	Secrétariat CITES	Court terme Dès que possible, sous réserve de la disponibilité des ressources	Traitée Le Coordonnateur MIKE remplit le rôle de point focal CITES ETIS au Secrétariat. Le personnel des différents services du Secrétariat contribue à des aspects spécifiques, par exemple, le processus des PANI.	Traitée	Coût indiqué ci-dessus : temps du personnel CITES (10 % du temps d'un membre du personnel P3)	Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) / fonds des donateurs

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
4	TRAFFIC devrait continuer à faire preuve d'objectivité afin d'éviter toute apparence de partialité en ce qui concerne le programme ETIS. Il est également recommandé que TRAFFIC coordonne avec le Secrétariat CITES les communications externes relatives à ETIS (c.-à-d. les communiqués de presse officiels).	TRAFFIC	Court terme Dès que possible, en prévision de la prochaine CoP19	TRAFFIC est responsable des données ETIS soumises par les Parties et ne partage pas les données à l'interne ou avec tierces parties conformément aux dispositions précisées dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18). TRAFFIC continue également de rester objectif vis-à-vis d'ETIS, avec la supervision du Sous-groupe MIKE-ETIS. TRAFFIC traite ses engagements externes et autres communications sur les questions relatives aux éléphants à la CITES tout à fait séparément de son soutien objectif à ETIS et maintient une bonne distance	Permanente	0	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				entre les deux activités. Enfin, les communiqués de presse publiés par le Secrétariat CITES et relatifs à toutes les questions ETIS (pas seulement celles qui sont liées au rapport ETIS) sont préparés en consultation entre le Secrétariat CITES et TRAFFIC.			
Processus de soutien							
5	Définir un processus clair (système + flux de travail) pour la confirmation et la validation des Parties impliquées dans la chaîne du commerce respectivement.	Assistance de TRAFFIC & de l'équipe chargée de l'examen	Court terme	Un processus est en place pour confirmer et valider les données, y compris pour les Parties impliquées dans le système ETIS Online. Les amendements proposés à l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. COP18) prévoient l'examen des	Élevée	0	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				informations relatives aux Parties impliquées et si elle est adoptée par la CoP19, cette recommandation sera traitée.			
6	Sessions de formation en temps réel, régulières et fréquemment programmées (trimestrielles), enregistrées et publiées, portant sur ETIS Online, la gestion et l'analyse des données, avec un programme prédéfini basé sur les commentaires des Parties, complétées par un bulletin d'information semestriel.	TRAFFIC	Court terme	TRAFFIC fournit, sur demande, une formation, et une séance enregistrée sera mise à disposition sur ETIS Online. TRAFFIC progresse en vue de mettre en œuvre (si les fonds le permettent) des changements à ETIS Online fondés sur les commentaires des Parties. Les dernières conclusions ETIS et les données importantes sont communiquées dans le cadre du rapport annuel d'analyse des tendances, et conformément au	Traitée	Les coûts annuels de l'organisation de la formation, de la production de rapports et de la participation aux sessions de la CITES sont déjà inclus dans le budget opérationnel minimal pour le programme ETIS.	Fonds des donateurs

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				point n° 4, des communiqués de presse sont publiés s'il y a des informations à communiquer, en collaboration avec le Secrétariat CITES.			
				Bulletin semestriel : Les rapports ETIS sont produits sur une base annuelle pour examen soit par le Comité permanent CITES, soit par la Conférence des Parties. L'accès aux données est limité et géré comme prévu dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et, selon les termes de la recommandation 4, des communiqués de presse sont publiés	Ne pas appliquer	0	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				par le Secrétariat si nécessaire après un processus de consultation. L'information à partager dans un bulletin périodique est limitée et considérant que cette mesure aura aussi besoin d'un budget additionnel, la mise en œuvre de cette recommandation n'est pas retenue.			
7	Rationaliser et regrouper les procédures opérationnelles normalisées existantes et la documentation sur la méthode pour l'utilisation et les opérations internes de TRAFFIC, et une version épurée adaptée à la publication en ligne décrivant en détail les procédures et les hypothèses.	TRAFFIC.	Court terme Procédures opérationnelles normalisées internes Procédures opérationnelles normalisées en ligne : sous réserve de la disponibilité de financements	Les révisions détaillées des procédures opérationnelles normalisées internes devraient être finalisées avant la CoP19. Une version affinée des procédures nécessite un financement, comme indiqué. Les Parties doivent garder présent à l'esprit que même avec une	Élevée	Coût unique pour une version affinée des procédures opérationnelles normalisées : Temps du personnel ETIS – 10 000 USD	Fonds des donateurs

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				compréhension intégrale des procédures opérationnelles normalisées et l'accès au code complet (déjà disponible), les résultats ne peuvent être reproduits par personne d'autre que TRAFFIC car l'ensemble de données n'est pas disponible. Si c'est la compréhension complète des processus qui sous-tendent le rapport ETIS et donc la transparence complète que visent les Parties, cela ne pourra être fait que par la divulgation des données.			
8	Intégrer la notification ETIS Online permettant le flux de validation/confirmation des données.	TRAFFIC.	Achevé	Bien que des aspects spécifiques de la recommandation aient été appliqués dans le cadre du système ETIS	Élevée	Coût unique pour le logiciel ETIS Online / l'amélioration de la programmation – 5 000 USD	Fonds des donateurs

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				Online, qui permet aux Parties qui sont des fournisseurs de données sur ETIS Online de valider et confirmer leurs données à tout moment, d'autres améliorations doivent être faites. Ces améliorations comprennent l'ajout d'une notice automatisée chaque fois qu'un dossier est ajouté pour chaque Partie ou si un dossier est demandé par une Partie affectée (ou impliquée) notifiant en conséquence toutes les Parties affectées, l'administrateur ETIS et le Secrétariat CITES.			
9	Insister sur la distribution précoce des rapports aux Parties pour leur donner le temps et la possibilité de comprendre les conclusions, obtenir des éclaircissements sur leurs	TRAFFIC/Secrétariat CITES	Court terme	Les dispositions existantes traitant la recommandation : Durées dans le CdC et annexe 3 de la	Traitée	0	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
	préoccupations, le cas échéant, et recevoir des commentaires sur ce qui est en train d'être préparé/proposé avant les sessions du Comité permanent et de la CoP. Pour garantir la clarté et la confirmation, une procédure opérationnelle normalisée de soutien doit être préparée (par exemple, pour exposer les procédures à suivre pour faire participer les Parties impliquées et faciliter leur engagement.)		sous réserve de financement disponible	résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) Selon l'article 22 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, les documents doivent être soumis 150 jours avant la session au Secrétariat qui les publie sur le site web de la Convention. Conformément à l'article 11 du règlement intérieur du Comité permanent, les documents sont communiqués au Secrétariat 60 jours au moins avant la session et le Secrétariat, dans la mesure du possible, publie les documents sur son site web 45 jours au moins avant chaque session. À propos de l'annexe 3 (Lignes			

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				directrices sur le processus relatif aux plans d'action nationaux pour l'ivoire) de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), <i>Commerce de spécimens d'éléphants</i> , le Secrétariat, en coopération et en consultation avec les Parties identifiées dans le rapport ETIS à la CoP, détermine s'il y a d'autres informations à examiner en vue de préparer ses recommandations au Comité permanent sur le fait d'inclure ou non la Partie dans le processus.			
10	Activation mobile d'ETIS Online pour améliorer la qualité des données grâce à des fonctionnalités telles que les règles de validation au niveau du formulaire tout en travaillant hors ligne, permettant au personnel chargé de la	TRAFFIC. (Changement important du système requis)	Moyen terme sous réserve de financement disponible	ETIS Online fournit déjà une plateforme à laquelle le personnel de terrain peut accéder. De telles améliorations peuvent être envisagées pour	Faible	Coût de développement du logiciel pour l'amélioration du site web : 10 000 USD	Fonds des donateurs

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
	lutte contre la fraude d'enregistrer les saisies dans des lieux éloignés.			rendre la configuration actuelle du site web plus conviviale pour les dispositifs mobiles ou pour que l'on puisse saisir des données lorsque le système est déconnecté ou via une application.		Coût de mise en œuvre d'une application de terrain : 80 000 USD	
11	Rapprocher de manière automatisée ou manuelle les données relatives aux spécimens d'éléphants soumises dans les rapports annuels sur le commerce illégal et dans les rapports ETIS, et en parallèle s'assurer que l'organe de gestion CITES responsable dans chaque pays enregistre et rapproche les données des spécimens d'éléphants pour les deux rapports. Il est également recommandé de modifier la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18), <i>Rapports nationaux</i>, conformément aux amendements proposés dans l'<u>annexe N</u>.	Secrétariat CITES (en collaboration avec l'ONUDC)	Court terme, sous réserve de financement disponible	Amendements proposés à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18) pour faciliter ce processus [SC74 Sum.13 (Rev. 1)]. Si les Parties adoptent les amendements proposés à l'annexe, cette recommandation sera traitée. <u>Note</u> : Le Rapport annuel sur le commerce illégal devrait être modifié pour les saisies relatives aux	Élevée	Temps du personnel d'ETIS afin de saisir les données dans les bases de données : 2500 – 10 000 USD selon que les données sont soumises à ETIS et exportées vers le rapport sur le commerce illégal (coûts plus faibles) ou soumises au rapport sur le commerce illégal puis importées dans ETIS (coûts plus élevés si les données requises ne	Fonds des donateurs

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				spécimens d'éléphants afin que les Parties puissent soumettre toutes les données « ETIS » pertinentes dans leur rapport annuel sur le commerce illégal. Intégrer les données de saisie dans les bases de données nécessite du temps du personnel d'ETIS pour la gestion des données.		sont pas harmonisées)	
12	Envisager une évaluation criminalistique fiable, par des analyses ADN et d'autres méthodes, est important dans le contexte de l'établissement de la chaîne du commerce, et sa viabilité et sa fiabilité devraient être testées et vérifiées.	Les Parties en consultation avec TRAFFIC et le Secrétariat CITES	Moyen terme sous réserve de financement disponible	Actuellement, seuls 31 dossiers (sur ~16 800 utilisés dans la dernière analyse des tendances) contiennent des données de criminalistique qui servent aux pays d'origine. Quelques Parties ont mentionné la réalisation d'une analyse de criminalistique mais	Faible	Pourrait nécessiter une évaluation indépendante des techniques d'analyse de l'ADN, ce qui n'est pas du ressort d'ETIS. Le coût associé à une évaluation indépendante pour tester et vérifier la fiabilité des évaluations criminalistiques est difficile à déterminer – estimation : entre	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				aucun résultat n'a été transmis à ETIS.		50 000 USD et 100 000 USD selon le niveau de détail (en vérification sur le terrain).	
Durabilité							
13	Tirer parti des synergies avec d'autres agences des Nations Unies et mondiales en ce qui concerne les ressources et les connaissances/expertises.	Secrétariat CITES	À déterminer	En partie traitée par les amendements proposés à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP18). Si les Parties adoptent les amendements proposés dans l'annexe, cette recommandation sera traitée car elle fournit le mandat pour créer des synergies. L'ONU DC qui est un des partenaires de l'ICCWC participe à l'élaboration de la base de données du rapport annuel sur le commerce illégal.	Élevée		

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				L'harmonisation des deux bases de données pourrait faciliter l'échange de données mais un travail plus approfondi est nécessaire pour déterminer la faisabilité et le coût de cette partie de la recommandation.			
14	Initiative de recherche indépendante pour analyser et étudier d'autres modèles et techniques statistiques en vue de renforcer et d'améliorer le cadre analytique d'ETIS et/ou d'explorer les options de « <i>crowdsourcing</i> » pour la recherche sur l'évaluation d'autres modèles statistiques (l'accès aux données détaillées sur les saisies est un prérequis pour mettre cela en œuvre). ²	TRAFFIC / Secrétariat CITES	À déterminer	Nouveaux membres nommés au TAG MIKE-ETIS. La capacité du TAG de conseiller sur les améliorations et renforcements a augmenté. La recommandation 25 sera priorisée. TRAFFIC étudie les moyens d'améliorer le cadre analytique (en consultation avec le TAG) de manière continue.	Faible		

² Le crowdsourcing est un modèle de sourcing dans lequel des individus ou des organisations obtiennent des biens et des services, y compris des idées, des micro-tâches et des finances, auprès d'un groupe de participants important, relativement ouvert et souvent en évolution rapide. Actuellement, le crowdsourcing implique généralement l'utilisation d'Internet pour attirer et répartir des travaux tels que des projets de recherche entre les participants afin d'obtenir un résultat cumulatif.

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
15	Avec la responsabilité élargie du Groupe consultatif technique et la dépendance décrite dans ce rapport, il serait prudent de revoir et d'ajuster le mandat du Groupe consultatif technique et de prévoir un provisionnement financier raisonnable (c.-à-d., 1-2 membres pour participer à la CoP et au Comité permanent).	Secrétariat CITES	Court terme	Processus à lancer après la CoP19 dans le cadre du Sous-groupe MIKE-ETIS.	Élevée	Temps du personnel CITES (inclus dans les 10 % dont il est question sous la recommandation 2 et couvrant les recommandations 2, 3 et 15	Fonds d'affectation spéciale CITES/fonds des donateurs
16	Étude de faisabilité pour évaluer l'efficacité/l'efficience d'autres mécanismes de soutien pour ETIS (p. ex. l'ONU DC ou le Secrétariat CITES soutenant ETIS à la place de TRAFFIC).	Secrétariat CITES	Moyen terme sous réserve de financement disponible	L'étude n'a pas commencé. Les conclusions de l'examen global sont que la performance générale d'ETIS peut être considérée comme satisfaisante. La durabilité a été qualifiée Modérément probable et, en conséquence, une étude de faisabilité pourrait définir des solutions de rechange. Les questions clés relatives à la propriété intellectuelle et à la propriété des données devront être	Moyenne	35 000 USD	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				traitées dans le processus.			
17	En ce qui concerne la fourniture de ressources financières, répondre aux exigences minimales d'ETIS ³ pour « garder les lumières allumées », les Parties devraient être informées des implications du manque de ressources sur les opérations de base. Un budget dédié pour couvrir ces exigences minimales est requis.	Secrétariat CITES et Parties CITES	Court terme	Les exigences budgétaires figurent dans l'annexe 6 du document <u>SC74 Doc. 12, Examen du programme ETIS</u> et dans les annexes du document <u>SC74 Doc. 13, Programmes MIKE et ETIS</u>, qui reflètent les besoins de financement pour les deux programmes. Actuellement, ETIS reçoit un financement du Secrétariat CITES dans le cadre du projet MIKES+ financé par l'UE, qui a un solde de fonds de 215 000 USD. Aucun budget permanent n'est dédié et les activités	Élevée	L'annexe 6 du document SC74 Doc. 12 comprend le budget de fonctionnement triennal du programme ETIS. Il n'y a pas de budget dédié et le budget actuel est financé par les donateurs. TRAFFIC dépense annuellement 10 000 USD en temps de personnel pour la rédaction des demandes de subvention et les rapports.	Fonds des donateurs

³ Pour garder les lumières allumées, c.-à-d. continuer à soutenir l'infrastructure ETIS ainsi que la collecte de données sur les saisies et l'activité d'analyse et de rapport cyclique, sans aucune autre amélioration, il faudrait environ 220 000 USD à 300 000 USD par an, en gardant à l'esprit que les années de CoP demandent légèrement plus de ressources. Il y a actuellement un déficit estimé à 200 000 USD dans le budget pour le cycle 2020 - 2023.

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				de collecte de fonds de TRAFFIC, principalement auprès de Parties donatrices, ont permis d'obtenir 290 000 USD supplémentaires (de USFWS et de l'Allemagne) en fonds de fonctionnement jusqu'en 2024. En conséquence, le déficit actuel jusqu'en 2024 est d'environ 450 000 USD.			
18	Pour tous les perfectionnements/améliorations à venir, il existe deux exigences principales : i) les demandes de changement devraient être consignées, chiffrées et classées par ordre de priorité par le Groupe consultatif technique, puis examinées par le Comité permanent pour garantir la disponibilité du financement et, après approbation, la communication officielle des changements prévus devrait être adressée à toutes les parties prenantes	Secrétariat CITES avec le soutien de TRAFFIC	Moyen terme D'ici la CoP20, sous réserve de financement disponible	Voir ci-dessus concernant les exigences budgétaires minimales. Le TAG MIKE-ETIS n'est pas chargé des questions administratives mais fournit des orientations sur les aspects techniques relatifs aux améliorations. Les	Élevée	Comme ci-dessus (non additif) pour les efforts de collecte de fonds en cours : Il n'y a pas de budget dédié et le budget actuel est financé par les donateurs. TRAFFIC dépense annuellement 10 000 USD en temps de personnel	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
	d'ETIS. Compte tenu des contraintes de financement et de capacité, cela devrait être entrepris au mieux des possibilités ; ii) en ce qui concerne la mise à disposition de fonds supplémentaires pour les améliorations ou les perfectionnements pour lesquels il n'y a pas suffisamment de financement, il convient de mettre davantage l'accent sur les contributions philanthropiques et du secteur privé. En outre, pour atténuer les obstacles juridiques à la réception des contributions du secteur privé, un expert juridique devrait être invité à proposer (et mettre en place) un cadre juridique approprié pour la création d'un fonds international approprié ; Pour des exigences minimales de financement, il convient de mettre en œuvre : iii) une campagne de marketing dédiée à ETIS ciblant le secteur privé (y compris les entreprises technologiques) mais s'appuyant sur des messages liés à l'abattage illégal des éléphants (par opposition au commerce illégal de l'ivoire) devrait être lancée pour faire			détails associés aux améliorations / renforcements et les exigences budgétaires associées seront communiqués aux Parties dans une notification, comme par le passé. Concernant le Cadre de financement durable, le Secrétariat lancera un processus d'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources qui comprendra les exigences financières minimales d'ETIS. Entre-temps, TRAFFIC continue ses efforts de collecte de fonds pour le programme comme indiqué ci-dessus en donnant		pour la rédaction des demandes de subvention et les rapports.	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
	appel à des sources de financement non traditionnelles ; iv) Un ou plusieurs consultants expérimentés devraient être recrutés pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de financement durable, la mobilisation des ressources, la stratégie de mobilisation du secteur privé, ainsi que l'établissement des cadres juridiques requis pour rendre opérationnelles les options préférées.			la préférence aux Parties donatrices. Les Parties devraient envisager une attribution minimale dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale CITES.			
Gouvernance des données							
19	Il est recommandé de déterminer le caractère approprié de tous les éléments de données stockés dans la base de données ETIS, tant du point de vue de la politique de confidentialité que des exigences en matière de propriété des données.	TRAFFIC/Secrétariat CITES	Court terme	Processus à lancer Concernant les données sur les saisies – une analyse détaillée de la propriété des données sera achevée avant la CoP19. Conformément à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), les Parties sont propriétaires de leurs données ; les données de l'OMD soumises par des	Élevée	0	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				non-Parties sont partagées conformément à la résolution ; les autres données de non-Parties sont d'accès libre (par exemple, les rapports CITES, les rapports des ONG, les médias). Concernant les données subsidiaires – les données sont soit issues des données de saisie ETIS, soit extraites de sources libres (par exemple, Banque mondiale, Transparency International, etc.).			
20	Inclusion et mise en œuvre des principes, politiques et normes de gouvernance des données.	TRAFFIC/Secrétariat CITES	Court terme	Traitée dans les amendements proposés à l'annexe 1 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18). Si les Parties adoptent les amendements proposés à l'annexe,	Traitée	0	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				cette recommandation sera traitée.			
Gestion des données							
21	La communication rapide des données de saisie par les Parties est absolument cruciale pour que TRAFFIC puisse produire des estimations scientifiques de qualité sur les tendances, d'où la nécessité d'un effort plus concerté pour que TOUTES les Parties soumettent leurs données en temps utile.	Parties	Court terme Peu après la publication & distribution de ce rapport	Souligné dans le rapport à la 74 ^e session du Comité permanent (SC74 Doc. 68) Lors de la dernière collecte des données, il y a eu des améliorations relatives au respect de la soumission des données et à l'utilisation d'ETIS Online, mais il y a encore des retards dans la soumission des rapports, voire une absence de rapports et pour de nombreuses saisies déclarées, les données sur les quantités sont incomplètes (analyse en attente pour un document	Permanente	0	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
				d'information pour la CoP19).			
22	Définir un processus de gestion de l'accès des utilisateurs ETIS plus efficace et plus performant	TRAFFIC/Secrétariat CITES	Court terme	Liée à la recommandation 2 – prioritaire du point de vue de l'appui requis du Secrétariat CITES pour améliorer l'efficacité. L'accès des utilisateurs à ETIS Online est défini selon un protocole convenu avec le Secrétariat CITES. Les fournisseurs de données ne sont ajoutés que sur autorisation de l'organe de gestion de la Partie. L'efficacité de l'accès des utilisateurs est maintenue et aucun problème récent d'accès des utilisateurs n'a été signalé.	Élevée	Temps du personnel ETIS chaque année pour gérer l'accès des utilisateurs (correspondance avec les organes de gestion) : 5 000 USD	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
23	Utiliser des outils de <i>Business Intelligence</i> /de tableau de bord tels que Tableau, ActivTrak ou Matomo pour présenter les tendances et les anomalies de manière dynamique/interactive.	TRAFFIC.	Moyen terme sous réserve de financement disponible	ETIS Online comprend des fonctionnalités permettant d'afficher les données de manière graphique et en tant que rapports agrégés. Des fonctionnalités additionnelles pour inclure un rapport dynamique (graphiques et/ou cartes selon les paramètres spécifiés par l'utilisateur) peuvent être explorées mais dépendent d'un financement.	Faible	Selon la fonctionnalité, les coûts seraient en gros de 30 000 USD pour l'élaboration et la mise à l'essai d'un site web.	Fonds des donateurs
Méthodologie analytique							
24	Une identification et un test plus poussés d'autres covariables qui pourraient servir de variables indépendantes propres au pays à des fins d'ajustement en fonction des biais ou de facteurs explicatifs pour interpréter et comprendre plus efficacement les résultats d'ETIS, accompagnés d'une documentation de	TRAFFIC/Groupe consultatif technique	Moyen terme Pour le cycle de la CoP20, sous réserve de financement disponible	Collaboration avec les membres du TAG MIKE-ETIS pour identifier et tester des covariables après la CoP19.	Élevée	Il est prévu que le personnel d'ETIS (Analyste principal) accorde la priorité à ce point dans les activités actuellement budgétées de sorte qu'aucun coût additionnel ne sera nécessaire au-delà	Fonds des donateurs

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
	soutien pour la communication et la référence avec les parties prenantes.					du budget de fonctionnement actuel d'ETIS.	
25	Poursuite de l'analyse exploratoire en vue de renforcer et d'améliorer le cadre analytique d'ETIS (conformément à la recommandation 26).	TRAFFIC/Groupe consultatif technique / Consultant en recherche	Moyen terme sous réserve de financement disponible	À appliquer en collaboration avec le TAG MIKE-ETIS et le Secrétariat CITES	Élevée	Comme ci-dessus (non additif) : Il est prévu que le personnel d'ETIS (Analyste principal) accorde la priorité à ce point dans les activités actuellement budgétées de sorte qu'aucun coût additionnel ne sera nécessaire au-delà du budget de fonctionnement actuel d'ETIS.	Fonds des donateurs
26	Rationaliser les scripts R (+30) pour améliorer les performances d'exécution et réduire au minimum les interventions manuelles.	TRAFFIC.	Court terme sous réserve de financement disponible	Tout problème majeur de codification a été traité.	Traînée	0	
27	Conformément au paragraphe 27 de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17), <i>Commerce de spécimens d'éléphants</i> , mener à bien l'exploration et l'incorporation des modèles/tendances	Équipe de soutien ETIS/MIKE, Secrétariat CITES/Groupe	Moyen terme Pour le cycle de la CoP20	Le TAG MIKE-ETIS a déjà exploré l'intégration de l'analyse PIKE et des estimations de	Moyenne	0	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
	globaux du commerce illégal dans l'analyse générale en utilisant les ensembles de données détenus dans la base de données sur les éléphants d'Afrique du Groupe CSE/UICN de spécialistes de l'éléphant d'Afrique (effectifs d'éléphants), MIKE (abattage illégal) et ETIS (commerce illégal) dans un modèle unique.	consultatif technique /TRAFFIC		population. D'autres travaux sont requis. Compte tenu des complexités associées à la collecte de données et à l'analyse concernée dans les trois systèmes, cette recommandation nécessitera des travaux additionnels importants.			
28	Exploration par modélisation des conséquences de la suppression des données sur les catégories de sources inférieures (B et C) dans les analyses de tendances.	TRAFFIC/Groupe consultatif technique	Court terme Noté comme une activité planifiée pour 2021 à prioriser par le Groupe consultatif technique sous réserve de financement disponible	Conformément à la recommandation 19, une analyse des sources de données a été réalisée pour un document d'information pour la CoP19 afin d'identifier les rapports des non-Parties. Une analyse de modélisation additionnelle peut être explorée.	Moyenne	Comme ci-dessus (non additif) : Il est prévu que le personnel d'ETIS (Analyste principal) accorde la priorité à ce point dans les activités actuellement budgétées de sorte qu'aucun coût additionnel ne sera nécessaire au-delà du budget de fonctionnement actuel d'ETIS.	Fonds des donateurs
Interprétation analytique							

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
29	Engagement actif et implication de l'ensemble du Groupe consultatif technique dans l'interprétation globale et l'identification et l'adéquation des covariables et des proxies avant qu'ils ne soient pris en compte pour l'analyse, ainsi que l'affinement et la validation des résultats d'analyse et la communication aux parties prenantes de cette importante contribution et supervision.	Groupe consultatif technique/ Secrétariat CITES	Court terme Immédiat	Liée à la recommandation 24.	Élevée	0	
30	Examiner la pertinence du suivi du prix de l'ivoire pour mieux comprendre l'économie du commerce illégal de l'ivoire et le potentiel d'intégration avec l'activité principale d'ETIS. L'ensemble des données de TRAFFIC sur le prix de l'ivoire pourrait être exploité comme bon lui semble par TRAFFIC, ainsi que par le Groupe consultatif technique.	TRAFFIC/Groupe consultatif technique	Moyen terme Pour le cycle de la CoP20, sous réserve de financement disponible	Les données TRAFFIC sur les prix sont rassemblées dans des projets, séparément à ETIS et stockées dans la base de données propriétaire de TRAFFIC. Concernant l'étude des améliorations dans les approches analytiques, il s'agit d'une faible priorité.	Faible	0	
31	Examiner la relation entre les stocks d'ivoire et les besoins du commerce illégal de l'ivoire.	TRAFFIC/Groupe consultatif technique	Moyen terme Pour le cycle de la CoP20, sous réserve	En premier lieu, les données sur les stocks d'ivoire déclarées au Secrétariat doivent être rassemblées	Élevée	Base de données sur les stocks d'ivoire – Secrétariat CITES (25 000 USD)	

Mesures recommandées par les examinateurs, Partie responsable et calendrier prévu				Mise à jour du Comité permanent sur l'état, l'ordre de priorité et le coût			
No	Mesures recommandées par les examinateurs	Partie responsable	Durée prévue ¹	État	Priorité	Nature du coût et estimation (USD)	Source de financement
			de financement disponible	dans une base de données. Le TAG MIKE-ETIS peut alors examiner cela en plus grand détail après la CoP19. Discuté à la 18^e session du TAG MIKE-ETIS (En ligne, avril 2022).			
32	Examiner en profondeur les principaux moteurs et leur corrélation en matière de braconnage d'éléphants, d'abattage illégal d'éléphants et de commerce illégal d'ivoire. Cette activité peut être entreprise de concert avec la recommandation 27 ci-dessus.	ETIS/Secrétariat CITES/Groupe consultatif technique	Moyen terme sous réserve de financement disponible	Analyse des covariables réalisée et à inclure dans le rapport MIKE à la CITES pour la CoP19. La prochaine analyse des covariables sera réalisée avant la CoP21.	Moyenne	Comme ci-dessus (non additif) : Il est prévu que le personnel d'ETIS (Analyste principal) accorde la priorité à ce point dans les activités actuellement budgétées de sorte qu'aucun coût additionnel ne sera nécessaire au-delà du budget de fonctionnement actuel d'ETIS.	Fonds des donateurs

Note : Des recommandations techniques détaillées relatives à la gestion des données et à l'analyse statistique utiles à l'application des recommandations contenues dans le rapport consolidé de l'examen seront intégrées, au besoin.

PROJETS DE DÉCISIONS SUR LA
MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES
DE L'EXAMEN DU PROGRAMME ETIS

À l'adresse du Secrétariat

- 19.AA** *Sous réserve d'un financement externe disponible, le Secrétariat collaborera avec TRAFFIC, en consultation avec le Groupe consultatif technique MIKE-ETIS (TAG) si nécessaire, pour mettre en œuvre les recommandations de priorité élevée et moyenne figurant dans l'annexe 3 du document CoP19 Doc. 21.*

À l'adresse du Secrétariat

- 19.BB** *Le Secrétariat rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de priorité élevée et moyenne figurant dans l'annexe 3 du document CoP19 Doc. 21, et fait toute autre recommandation émanant de la mise en œuvre, au Comité permanent.*

À l'adresse du Comité permanent

- 19.CC** *Le Comité permanent examine le rapport du Secrétariat conformément à la décision 19.BB et fait des recommandations en vue d'améliorer le système ETIS et l'utilisation de ses résultats pour examen à la 20^e session de la Conférence des Parties.*

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS OU DÉCISIONS

Conformément à la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP18) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Le Secrétariat propose donc le budget et la source de financement provisoires suivants.

Les amendements à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18) et la mise en œuvre du plan d'action présenté en annexe 3 ont des implications financières et des conséquences sur la charge de travail du Secrétariat, de TRAFFIC et du Groupe consultatif technique MIKE-ETIS. Le Secrétariat propose donc le budget et la source de financement provisoires suivants.

Décision Annexe /	Activité	Coût à titre indicatif (en USD) (hors coûts de soutien au Programme)	Source de financement
Annexe 3 au présent document	Les recommandations ont été organisées en fonction de l'ordre de priorité de leur mise en œuvre. Les besoins budgétaires associés à chaque recommandation sont précisés en annexe 3 du présent document. Certaines recommandations impliquent des dépenses annuelles continues (par exemple, la coordination des efforts de collecte de données, la formation, l'intégration des bases de données), tandis que d'autres ne nécessitent le financement que d'une intervention spécifique (par exemple, la révision des procédures opérationnelles standards).	• 40 000 USD, dépense ponctuelle. • 67 500 USD par an [note : le coût annuel s'ajoute aux obligations budgétaires d'ETIS (SC74 Doc. 12 – annexe 6 : 2022 – 387 568 USD ; 2023 – 433 826 USD ; 2024 – 447 062 USD)]	Fonds extrabudgétaires
19.AA	Élaborer un projet de critères de classification des Parties basée sur l'analyse ETIS et les données relatives aux saisies de spécimens d'éléphants.	5 000	Fonds extrabudgétaires

De l'avis du Secrétariat, la mise en œuvre des amendements à la résolution peut être intégrée à la charge de travail ordinaire du Comité permanent et du Secrétariat.